

La confédération CGT a invité les autres organisations syndicales à ce colloque sur les retraites en Europe, avec la participation de la DGB allemande, de la CGIL italienne, de la FGTB belge et de LO suédoise.
Voici notre synthèse des éléments importants de ce colloque.

En introduction, la CGT présente sa vision de la réforme systémique à points promise par Macron qui veut :

- **uniformiser tous les systèmes de retraite** en leur imposant une valeur unique du point, sans remettre en cause l'existence des différents régimes,
- **diminuer les pensions** et la part des pensions dans le PIB en gelant ou en augmentant la valeur du point moins que l'inflation,
- **fixer la même cotisation sur tous les salaires** en dessous de 3 ou 4 fois le plafond de la Sécu (environ 10 000 € mensuels) en fusionnant base et complémentaire du privé,
- **mettre en place un système à points** purement contributif payé par les cotisations et assurer des solidarités payées par l'impôt.

Pourquoi cette réforme ? Les réformes précédentes ont diminué et continuent de diminuer la pension, assurant ainsi l'équilibre financier des systèmes de retraite. La réforme a pour objectif d'aller plus vite dans cette baisse des retraites, probablement en 10 ans au lieu de 30, pour rejoindre la « norme » européenne. La CGT refuse la baisse des pensions, n'est pas demandeuse d'une réforme systémique.

Les systèmes de retraite dans chacun des pays

Partout les systèmes de retraite vont vers un pilotage automatique : des cotisations définies et plafonnées, des pensions en baisse si le nombre de retraité-es augmente. Les interventions montrent une énorme différence entre les positions et les volontés d'actions des syndicats des 4 pays.

Belgique : la droite dure veut harmoniser les trois régimes (salarié, indépendant, fonctionnaire) en transférant des moyens des fonctionnaires vers les indépendants. La pension moyenne est de 950 €, en dessous du seuil de pauvreté à 1 157 €. Le taux de remplacement est de 45 % avec 45 ans de cotisation. Le programme du gouvernement reprend exactement celui du patronat, annoncé en 2004 et rabote les droits pour les temps partiel, les périodes assimilées, la pénibilité.

Un projet de système à points, opaque, prévoit d'attribuer des points en fonction de la proportion du salaire par rapport au salaire moyen, n'informer sur les droits liés au nombre de points que deux ans avant l'âge de départ car l'équilibre du système est lié à un correcteur démographique et un correcteur macro-économique pour respecter le déficit budgétaire toléré. Le-la retraité-e deviendrait la variable budgétaire d'ajustement, en sacrifiant prioritairement les bas revenus et les femmes. La forte mobilisation et l'unité syndicale ont permis de repousser la mise en place de ce système pour le moment (une nouvelle journée est prévue le 2 octobre). Les syndicats favorables au système à points ont évolué dans le cours de la « concertation », et la conviction que ce système ne donne aucune garantie sur les droits est assez partagée.

Revendications : plus de moyens aux retraites en tenant compte des gains de productivité qui ont doublé en 30 ans, partage des richesses, développement et amélioration de la répartition pour stopper le développement de la complémentaire par capitalisation et à cotisations définies.

Suède : 800 caisses de retraite assurent un 1^{er} pilier par comptes notionnels avec un taux de remplacement de 45 à 50 %, un 2^e pilier à cotisation volontaire couvre une majorité de salarié-es qui ont un taux de remplacement de 15 %. Il faut partir à 68 ans et avoir travaillé 47 ans pour avoir une retraite complète. La retraite est de 2 110 € pour les hommes et 1 430 € pour les femmes, ce qui est proche du minimum même si la femme a travaillé toute sa vie. La retraite minimale garantie compense les faibles pensions pour 65 % des femmes et 16 % des hommes. Les allocations logement compensent aussi : 65 % de celles-ci concernent les femmes.

Une réforme systémique pour mettre en place un système à cotisations définies a été décidée en 1995, sans réelle consultation des syndicats. Elle a diminué automatiquement les pensions pour les équilibrer avec les recettes des cotisations. Malgré cela, il est proposé de reculer l'âge d'ouverture des droits de 61 à 64 ans, l'âge pivot de 65 à 67 ans.

Revendications : le syndicat ne demande pas « l'impossible retour à une prestation définie », mais l'amélioration des pré-requis pour avoir une bonne retraite ; augmentation de 2 % de la cotisation dans le public pour avoir 70 % du salaire précédent ; réduire les écarts entre les femmes et les hommes.

Allemagne : Le système de retraite avec les 3 piliers de la pension respecte les dispositions d'un rapport de la Banque mondiale de 1995 : base obligatoire, complémentaire négociée dans les entreprises, assurance privée par capitalisation. Le niveau de vie n'est pas maintenu. Ceux qui le peuvent prennent des contributions volontaires privées. La pension est de 1 050 € pour les hommes et de 700 € pour les femmes. Le taux de remplacement de 48 %, a baissé et baissera de 10 % d'ici 2030. 40 réformes sans concertation depuis 1990 ont diminué le niveau de retraite, reculé l'âge de départ, augmenté les inégalités, bloqué la part des pensions dans le PIB.

Revendications : « stabilisation » du niveau de retraite, meilleure contribution des employeurs au 2^e pilier, suppression du 3^e pilier, équilibre des comptes par l'augmentation des cotisations de 4 %, partagée entre employeurs et salarié-es, corriger un peu l'inégalité H/F « difficile à résoudre ». Les syndicats ne revendiquent pas une pension minimum, car les assurances de retraite n'ont pas à contrôler les revenus.

Italie : public et privé présentent des différences dans le financement et le taux de remplacement, les systèmes évoluent vers le contributif.

C'est un système de comptes par points qui a été mis en place après 95 (les personnes ayant travaillé avant cette date bénéficient d'un double système, l'ancien et le nouveau). Le nouveau système a divisé par deux le taux de remplacement. Un chèque social de 480 € est versé aux personnes n'ayant pas travaillé. Une dizaine de réformes ont eu lieu en 20 ans sans concertation, le système de comptes notionnels s'est mis en place en 96 et les réformes paramétriques (recul de l'âge de départ) continuent. Les atouts du système contributif (qui permettait de choisir le meilleur moment de son départ en retraite) ont été remis en cause en imposant 3 âges de départ, en fonction des niveaux de cotisation (qui dépendent du salaire) atteints et de l'espérance de vie. Le syndicat est favorable à la prise en compte de la durée de cotisation plutôt que du niveau de salaire.

Revendications. L'ancien gouvernement a refusé de discuter les propositions des syndicats : la « création d'une cotisation volontaire pour partir plus tôt en retraite à partir de 63 ans » ; si l'espérance de vie entre en compte, il faut tenir compte de la pénibilité des emplois qui raccourcissent la durée de vie ; le rôle domestique important des femmes doit être reconnu, de même que leur salaire plus faible. Il y a beaucoup d'attentes vis à vis du nouveau gouvernement et les retraites ont été un élément déterminant lors des dernières élections.

Les solidarités pour les périodes de maternité, éducation des enfants, chômage (souvent pour un an) existent mais diminuent partout. Là où les années d'études étaient prises en charge, cela disparaît, est remplacé par une possibilité de racheter les années d'études, à un prix dissuasif.

Inégalités hommes femmes : les femmes subissent des droits inférieurs dans tous les pays : salaires, durée de cotisation, pensions... Elles sont plus nombreuses à « bénéficier » du minimum vieillesse et subir, de plus en plus, le temps partiel.

Intervention de Solidaires

Un micro a circulé dans la salle. Solidaires, seule organisation invitée à intervenir, a salué l'initiative de réunir plusieurs pays montrant la convergence des « réformes » en Europe.

En France, le gouvernement divise en recevant en bilatérales les organisations syndicales, ensuite il réalise seul une synthèse des différentes demandes. Solidaires souhaite une réflexion, des échanges entre organisations syndicales qui s'opposent au système à points et à la baisse des pensions.

Conclusion de la confédération CGT

Le patronat tente de reprendre ce qu'il a dû céder. Tous les pays ont subi le même genre d'attaques.

Nous devons rouvrir le débat de l'augmentation des cotisations, à l'inverse de la réforme Macron qui veut baisser les retraites, en priorité celles des femmes.

Les arguments sur un système lisible, transparent et simple, tombent en regardant la situation dans les autres pays, nous aurons à le démontrer.

Le travail informel mérite réflexion, car il va se développer au fur-et-à-mesure de la baisse des pensions. Un minimum de pension, trop bas et proche du minimum de vieillesse n'incite pas à travailler.

La jeunesse doit être persuadée qu'un travail correct ouvrant à une bonne pension est possible en France. Elle demande une protection sociale protégeant des aléas de la vie.

La CGT a pour objectif la construction d'une belle mobilisation syndicale unitaire en Europe et en France.

Pour Solidaires, cette journée importante sur les « réformes » en Europe montre la nécessité, en plus de réflexions et actions unitaires des organisations s'opposant au système à points, d'une action européenne que ne pourra pas porter la CES : si nous nous sentons proches de la CGT, nous ne partageons pas du tout les positions des organisations qui trouvent des avancées dans le système à points et cherchent seulement à l'améliorer.

Comme ces dernières années, le Réseau syndical international de solidarité et de luttes (www.laboursolidarity.org) dont l'Union syndicale Solidaires est membre, sera un outil pour faire connaître les luttes sur ce sujet qui se déroulent dans divers pays dans le monde, mettre en œuvre la nécessaire solidarité internationale et tenter de faire converger ces mouvements.

